

REGISTRE DES ARRÊTÉS

Arrêté portant fermeture de l'église Saint Madeleine
Pour travaux de réfection de toiture.
Du 12 septembre au 15 décembre 2017

Le maire de la commune de La Bouille

Vu le CGCT et notamment les articles L 2212-1, L2212-2 et L2112-5
Vu les pouvoirs de Police du Maire

Considérant que pendant les travaux de réfection de toiture, il y a lieu, pour des raisons de sécurité publique d'ordonner la fermeture provisoire de l'église Sainte Madeleine.

ARRÊTÉ

Article 1 : Pour des raisons de sécurité, l'accès à l'église Sainte Madeleine est interdit au public, **du 12 septembre au 15 décembre 2017, durée des travaux sur la toiture de l'église.**

Article 2 : La réouverture de l'église au public n'interviendra qu'à l'issue des travaux et ce par arrêté du maire.

Article 3 : Monsieur le Maire de La Bouille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à

- à la Division de Police à Elbeuf
- La Métropole Rouen Normandie.
- A la Paroisse de Grand Couronne

Fait à La Bouille, le 11 septembre 2017

Le Maire,
Joël TEMPERTON

